

GLOSSAIRE ALPHABÉTIQUE

ACROSTICHE

Le terme acrostiche désigne habituellement un poème où les initiales de chaque vers, lues verticalement, forment un mot. Il s'agit là d'une contrainte s'ajoutant à celles de la versification, contrainte que l'on peut, comme ces dernières, estimer plus ou moins productive.

Dans nos épreuves, nous avons étendu le principe de l'acrostiche à d'autres sortes de textes (ex. le résumé d'une œuvre) et proposé, en option, des contraintes supplémentaires visant toute à favoriser la surveillance de l'écriture et à faire découvrir les richesses du lexique.

ANAPHORE

On appelle anaphore un phénomène de reprise lexicale.

Certains auteurs réservent le terme à la reprise lexicale avec variation ; d'autres l'étendent à la reprise mot pour mot. Il existe ainsi trois ou deux types majeurs d'anaphores :

- (1) la répétition pure et simple (Alors on mit au point les didacticiels. Les didacticiels sont des programmes destinés à l'apprentissage.) ;
- (2) la pronominalisation (Le soldat pointa l'arme. Elle brillait au soleil.) ;
- (3) la substitution lexicale (2002 est l'année du bicentenaire de la naissance de Victor Hugo. L'auteur des « Misérables » est sans doute l'écrivain le plus célèbre du XIX^e siècle.)

Ces **connecteurs lexicaux** relient les **thèmes** ou les **rhèmes** de phrase à phrase. Ils assurent la cohésion du texte. Certains, comme les **hyperonymes**, les **hyponymes** et les paronymes de niveau de langue, apportent un **surcroît d'information**. D'autres au contraire, comme les purs synonymes (rares !) et les pronoms n'en apportent pas, sauf dans certains cas limites de désambiguïsation sexuelle (Le prévenu a été reçu par le juge Laloix. Celle-ci a ouvert le dossier d'instruction.)

N.B. : le mot *anaphore* est employé ici au sens grammatical et pas au sens rhétorique, où il désigne la figure qui consiste à répéter les mêmes termes au début d'énoncés successifs pour obtenir un effet de renforcement.

ANAPHORE ASSOCIATIVE

Ce type d'anaphore n'a été étudié que très récemment par les linguistes et n'est donc pas évoqué dans la plupart des ouvrages pédagogiques. En voici un exemple : Le soldat pointa l'arme. L'acier brillait au soleil.

Il s'agit d'un pontage sémantique entre deux termes (« arme » et « acier », en l'occurrence), pontage que le récepteur de l'énoncé opère en se fondant sur sa connaissance du monde. Dans son esprit, au terme « arme » est associé le terme « acier ». Il ne s'étonne donc pas que l'enchaînement entre les deux phrases s'effectue de cette manière, par métonymie (remplacement d'un terme par un autre, étant donné la proximité de ces termes dans la pensée) ou par synecdoque (remplacement d'un terme par un autre, étant donné la relation d'inclusion de ces termes). Il s'en étonne d'autant moins que l'emploi du déterminant défini (« l' ») l'invite à chercher dans la phrase précédente un terme correspondant, sur le plan sémantique, au terme déterminé par « l' ».

ANTONYMES (voir aussi *Axiologiques*)

Un antonyme est un mot ou un syntagme, qui par le sens, s'oppose directement à un autre. « Chaud » est ainsi l'antonyme de « froid », « avec beaucoup de délicatesse » celui de « très lourdement ».

Les antonymes, exprimant le contraire, servent, dans les discours persuasifs, à passer d'une thèse à son antithèse. L'usage systématique des antonymes dans une controverse sur la valeur d'un objet quelconque indique des positions radicalement opposées et, parfois, des **axiologies** (ou systèmes de valeurs) incompatibles.

Nous avons voulu nous démarquer de certains exercices d'emploi machinal des antonymes. Notre épreuve portant sur la réécriture antonymique d'une critique implique d'autres transformations que celles de certains mots en leurs contraires absolus.

Les étapes de la réécriture antonymique

La réécriture antonymique consiste à modifier l'orientation du jugement du critique (passer du positif au négatif, ou inversement) en remplaçant (ou en effaçant) certains axiologiques (ou termes qui expriment un jugement de valeur). Cette modification se fait en trois étapes :

1. repérage des axiologiques (patents ou latents), destinés à faire admettre la thèse ;
2. choix de certains axiologiques à transformer, car essentiels à l'argumentation. Il est inutile de transformer des termes qui, selon le contexte, peuvent être positifs ou négatifs ;
3. transformation de l'énoncé de départ en un énoncé négatif, soit par antonymie (éblouissant > terne), soit par négation grammaticale (négation purement grammaticale « ne pas », « ne plus »), soit encore en usant à la fois de moyens grammaticaux et lexicaux.

Pour contester un jugement de valeur ou pour faire admettre une appréciation contraire, le dictionnaire offre bien sûr une aide appréciable en donnant l'antonyme de beaucoup de mots (ex. virtuosité/banalité, passionnant/ennuyeux). Toutefois, il ne permet d'effectuer mécaniquement des remplacements de termes par leurs antonymes. Le recours s'impose donc souvent à la négation pure et simple (X n'est pas Y), à la négation modulée (X n'est pas tout à fait Y) ou encore à la mise en cause, plus ou moins virulente, du rapport entre ce qui est affirmé et la réalité (X qui se voudrait/se prétend Y).

ARTICULATEURS TEXTUELS (voir aussi *Connecteurs*)

L'enchaînement des **thèmes** et **rhèmes** au fil du texte se concrétise via 5 types d'articulation :

1. Les **connecteurs grammaticaux**.
2. Les **connecteurs lexicaux** ou reprises **anaphoriques** (par un pronom personnel ; par un synonyme ou par un substitut lexical ; par la répétition avec ajout d'un déterminant possessif, démonstratif, article défini dans un souci de renforcement et de clarification, par association).
3. La ponctuation (entre phrases ou entre propositions).
4. La gestion des paragraphes (interligne, alinéa, création d'un nouveau paragraphe lorsqu'on entame le développement d'une idée bien distincte de la précédente.)
5. La gestion de la titraille : titres, intertitres.

AXIOLOGIQUE (voir aussi *Antonyme, Valeurs*)

Définie souvent, en philosophie, comme science et théorie des valeurs morales (Le Robert), l'axiologie consiste, du point de vue linguistique, en la manifestation, dans le discours, des valeurs de l'énonciateur. Dans un écrit ou une conversation, l'axiologie correspond à des marqueurs lexicaux péjoratifs ou mélioratifs tels que certains adjectifs qualificatifs (« sublime »), noms communs (« justesse »), suffixes (« écrivillon »), préfixes (« pseudo »), ou à des marqueurs syntaxiques sous diverses modalités énonciatives : assertion, négation, question rhétorique, etc.

CAMEMBERT (voir aussi *Infographie, Tableau, Histogramme*)

Graphique en forme de tarte composé de différents quartiers nominatifs, dont la surface est proportionnelle à leur importance par rapport à l'ensemble. Cette importance est exprimée d'ordinaire en pourcentage. Le total des quartiers est toujours de 100 %, à l'arrondi près.

La fonction du camembert est de visualiser la grandeur de forces au sein d'un ensemble à un moment déterminé

Variante : le demi-camembert ou éventail, utilisé pour visualiser la composition des assemblées parlementaires.

CHAMP LITTÉRAIRE

À partir de Sartre (*Situation II, Qu'est-ce que la littérature ?* 1948), d'Escarpit et surtout de Pierre Bourdieu, l'intérêt d'une partie de la critique littéraire s'est déplacé de l'œuvre vers le processus de production de la valeur littéraire, dont résulte la consécration de certaines œuvres ou le refus d'en reconnaître d'autres comme authentiquement littéraires (paralittératures).

Le champ littéraire moderne est soumis à un double principe de consécration, tendanciuellement contradictoire : il obéit à la fois aux lois de l'économie marchande (vendre, vivre de sa plume) et à celle de la distinction sociale et culturelle (être cité dans des revues littéraire, reconnu par l'université, distingué par les académies, etc.).

Le champ se structure en deux zones, une zone de production restreinte et une zone de production large, fondées sur une série d'oppositions concernant l'esthétique (avant-garde vs traditionalisme grand public), le statut de l'auteur (fonctionnaire, professeur, médecin, avocat, rentier vs écrivain professionnel, nègre), les logiques de consécration (critique savante, prix honorifiques, présence dans des anthologies, interview dans des revues littéraires et culturelles vs argent, adaptation cinéma, interview à la télévision).

En pédagogie, cette approche sociologique a débouché sur la prise en considération de certains aspects matériels de l'objet littéraire manifestant sa situation dans le champ : ainsi en va-t-il, par exemple, du paratexte éditorial (1^{ère} et 4^{ème} de couverture inscrivant l'œuvre dans un horizon d'attente esthétique, préface ou postface, etc.).

COHÉRENCE TEXTUELLE (voir *Grammaire de texte : Connecteurs*)

Plutôt que les facteurs de cohérence on repère plus communément dans un texte les « incohérences ». Il en existe de 5 sortes principales :

(1) Les incohérences lexicales : un mot pour un autre (lapsus), mauvais choix de l'anaphore pronominale (« il » pour « une personne »), temporelle (« viendrai » pour « viendrais ») ;

(2) Les incohérences grammaticales : ambiguïtés ne permettant pas de déterminer à quoi l'émetteur réfère (« Jean et Pierre marchaient. Il tomba à l'eau. » : lequel des deux ?) ;

(3) Les incohérences interphrastiques : anaphore sans référent visible dans les phrases précédentes ;

(4) Les incohérences narratives : rupture dans le scénario (suite attendue d'actions, étant donné la situation où se trouvent les personnages) ; changement de thème inattendu ;

(5) Les incohérences discursives : violation des « lois du discours » (parler à propos, ne pas en dire plus ou moins qu'il ne faut, être aussi clair que possible, ne pas affirmer ce que l'on sait faux ou ce que l'on ne peut prouver).

La grammaire de texte pratiquée par les linguistes distingue parfois « cohésion » (formelle) et « cohérence » (logique). Ces deux notions étant liées (l'affaiblissement de la cohésion débouche sur un effet d'incohérence), et très difficiles à distinguer au plan morphologique (en dehors des incohérences de lexique, une incohérence résulte souvent d'une absence de marque de cohésion), on les traite souvent ensemble, en contexte pédagogique, au titre de la cohérence textuelle. C'est ce que nous préconisons dans l'évaluation des épreuves.

La cohérence textuelle résulte donc du souci de ne pas commettre les erreurs d'incohérence distinguées ci-dessus et du souci d'enchaîner les phrases en usant correctement des **anaphores** et des **connecteurs grammaticaux**.

COMMENTAIRE CRITIQUE

Le résumé, en tant que contraction d'éléments de **l'histoire**, ne peut être confondu avec le commentaire critique qui porte sur le **récit**.

Le commentaire critique d'un récit consiste à rédiger une interprétation et une évaluation de l'histoire racontée sous la forme d'un texte suivi, cohérent, stylistiquement attrayant, et persuasif, dans l'une des deux situations de communication suivantes : soit le destinataire est un condisciple qui a lu le récit et qui est donc surtout intéressé par l'interprétation et l'évaluation de son condisciple ; soit le destinataire n'a pas lu ce récit et cherche donc dans le commentaire des informations sur l'histoire et des raisons de (ne pas) lire l'œuvre en question.

Ceci implique 1°) de distinguer ce qui peut faire la valeur d'un récit particulier (dans le dispositif pédagogique que nous proposons, il s'agira de choisir, dans une liste les caractéristiques du récit en général qu'il importe de développer ; 2°) d'organiser ses idées sous la forme d'un plan ; 3°) de rédiger un texte susceptible d'intéresser par son style, un texte cohérent et adapté au destinataire.

Liste des principales caractéristiques du récit :

Apparemment à un genre	<i>Le(s) personnage(s) principal(aux) :</i>
Choix du narrateur	1. Quête, buts
Choix d'une focalisation	2. Appartenance sociale
Chronologie des événements	3. Analyse psychologique
Registre de langue	Problème(s) d'intérêt humain
Ton	Leçon(s) de morale ? de vie ?
Procédés stylistiques remarquables	<i>Idéologie(s) sous-jacente(s) :</i>
Composition	1. Valeurs des personnages, conflits
Symbolique des lieux	de valeurs

COMMENTAIRE DE GRAPHIQUE

Tout graphique peut (doit) faire l'objet d'une traduction verbale (écrite ou orale) qui en objective le contenu, c.-à-d. les données et les relations entre données. Le commentaire descriptif s'arrête à la description du contenu, tandis que le commentaire explicatif met en évidence des tendances, suggère des causes.

Certains mots et formules sont caractéristiques de ces commentaires. En voici une série non limitative concernant le commentaire descriptif :

- ❑ On remarque la présence de... On note que... On discerne... On distingue... Il apparaît que... Il résulte de l'enquête que...
- ❑ L'écart reste dans une fourchette de x points. L'écart s'accroît, se creuse, grandit, tend à diminuer lorsque...
- ❑ On constate une hausse, une augmentation, un accroissement, un pic (sommet d'une courbe), une baisse, une chute subite, une diminution progressive
- ❑ Les phénomènes se maintiennent, restent stables, demeurent constants, ne varient quasiment pas, au fil des années, durant la période considérée, etc.
- ❑ Indépendamment des hausses ou des baisses globales, le résultat des x ans s'accroît progressivement, varie, fluctue entre..., oscille entre..., est soumis à des...
- ❑ Après plusieurs années de baisse (19..-19..), il se stabilise puis connaît un redressement passager (19..) avant de baisser à nouveau durant presque une décennie (19..-19..). Il ne repartira à la hausse que les années suivantes

Pour le commentaire explicatif, on usera de formules comme...

Il semble que... On peut en conclure que... ... apparaît comme la conséquence de... À quels facteurs attribuer cette évolution ? Peut-être... Apparemment, ... Manifestement... Le graphique suivant confirme cette tendance

CONNECTEURS (*voir aussi Grammaire de texte, Cohérence textuelle*)

Ce sont les mots ou les expressions qui assurent l'enchaînement des phrases et dont l'usage conditionne partiellement la cohérence textuelle.

On distingue les **connecteurs lexicaux** ou **anaphores** et les **connecteurs grammaticaux** sémantiquement chargés (d'où l'appellation courante de connecteurs sémantiques) indiquant différents rapports.

Les connecteurs sémantiques expriment entre autres :

- ❑ la cause (*à cause de, parce que, puisque, car, en effet, c'est que, grâce à, en raison de, à force de, etc.*) ;
- ❑ la conséquence (*donc, par conséquent, dès lors, c'est pourquoi, si bien que, de sorte que, au point que, etc.*) ;
- ❑ l'opposition (*mais, même si, par contre, pourtant, néanmoins, cependant, toutefois, tandis que, alors que, bien que, quoique, etc.*) ;
- ❑ la concession (*certes, mais, sans doute, même si*) ;
- ❑ l'addition (*de plus, en outre, par ailleurs, également, aussi, etc.*) ;
- ❑ la restriction (*mais, toutefois, néanmoins, pourtant*).
- ❑ la progression logique (*d'abord, d'emblée, puis, ensuite, enfin*) ;

On leur ajoutera les connecteurs citationnels : *par exemple X / confer X / , voir infra, voir supra* le paragraphe untel (on trouve souvent ces mots en abréviation : *cfr* ou *cf.*, v., p. ex.)

COPIER-COLLER

Les outils informatiques ont modifié concrètement les conditions d'écriture des élèves, en particulier la réécriture qui préside les exercices de résumé et de synthèse. L'internet a rendu possible l'emprunt direct par le mécanisme du « copier-coller » : d'un mouvement de souris, l'élève sélectionne un texte ou tel de ses paragraphes, puis, en deux touches de clavier, il le copie et le transfère dans son traitement de texte en le faisant apparaître comme son texte personnel. Mais souvent ce mécanisme ne s'accompagne pas des opérations de réécriture nécessaires.

Ces opérations sont : l'adaptation au projet d'écriture de l'élève des verbes (personnes et temps) et du niveau de langue ; les citations du **discours rapporté**, l'articulation par des **connecteurs** appropriés entre les divers paragraphes ou phrases empruntés, résumé, synthèse, toutes compétences mal maîtrisées par les élèves utilisateurs spontanés de l'internet.

DISCOURS

Le texte est un énoncé de dimension supérieur à la phrase, une suite de phrases passible d'un jugement de cohérence. Le discours, dans l'acception linguistique du terme, est un texte envisagé relativement à la situation d'énonciation c'est-à-dire compte tenu, notamment, de questions comme : qui s'adresse à qui ? dans quel but ?

La distinction des buts fonde une typologie des discours : discours informatifs, persuasifs, injonctifs, interrogatifs, justificatifs, destinés à procurer des plaisirs d'ordre esthétique, etc.

Dans une acception courante, un discours est un fait de langage présentant au moins et le plus généralement les trois caractéristiques suivantes : 1°) un émetteur unique 2°) s'adressant oralement 3°) à un public nombreux.

Dans une autre acception encore, commune aux sociolinguistes et aux usagers ordinaires, le terme « discours », accompagné d'une expansion adjectivale ou déterminative (le discours patronal, le discours du patronat) désigne un ensemble d'énoncés présentant des traits communs (linguistiques, idéologiques) propres au groupe des énonciateurs désigné par l'expansion.

DISCOURS RAPPORTÉ

En contexte pédagogique, on désigne ainsi les énoncés qui donnent à connaître un fait de parole (ou de pensée, auquel cas, on parle de discours intérieur rapporté), réel ou fictionnel.

Ce qui a été dit (ou pensé) peut l'avoir été par la personne qui rapporte le discours (1) ou par une tierce personne (2).

(1a) *Alors je lui ai dit : « Entre nous, c'est terminé ».*

(1b) *Alors je lui ai dit que c'était terminé entre nous.*

(2a) *Alors elle lui a dit : « Entre nous, c'est terminé ».*

(2b) *Alors elle lui ai dit que c'était terminé entre eux.*

Ce qui a été dit (ou pensé) peut être donné à connaître de diverses manières. Ces manières sont opposables du point de vue de l'énonciation.

On parle de discours direct lorsqu'il y a passage d'une situation d'énonciation à une autre, même si, comme dans l'exemple (1a) l'énonciateur est la même personne à deux moments différents de sa vie. L'adjectif « direct » signifie que ce qui est dit (ou pensé) est donné à connaître directement, sans le relais d'un énonciateur se trouvant dans une situation différente de celle où quelqu'un a dit (ou pensé) ce dont le lecteur ou l'auditeur prend connaissance.

On parle de discours indirect lorsqu'il n'y a pas passage d'une situation d'énonciation à une autre, comme dans les exemples (1b) et (2b). L'adjectif « indirect » attire l'attention sur le relais opéré par un énonciateur se trouvant dans une situation différente de celle où quelqu'un a dit (ou pensé) ce dont le lecteur ou l'auditeur prend connaissance.

Le discours raconté est une variante du discours indirect que caractérise la contraction, par l'énonciateur-relais, de ce qui a été dit ou pensé. Ainsi en va-t-il, par exemple, lorsque le narrateur d'une histoire résume de la sorte un long interrogatoire : « L'inspecteur le cuisina toute la nuit. Il s'obstina à tout nier en bloc. »

Quant au discours indirect libre, répandu depuis Flaubert (*Madame Bovary*), il a pour effet de mettre le lecteur ou l'auditeur dans l'impossibilité de dire avec certitude si les paroles (ou les pensées) sont celles que l'énonciateur-relais attribue à la personne qui a parlé (ou pensé), ou si ce sont les paroles et les pensées mêmes de cette personne. Ainsi en va-t-il, par exemple, dans la fin (en italique) de l'exemple suivant, qui illustre les diverses manières de rapporter le discours.

« Pendant près de deux heures Marie raconta à Madeleine ses déboires sentimentaux. Comme elle achevait l'histoire de son dernier échec, Madeleine lui demanda si elle souvenait du jour où elle lui avait dit, à propos de Jean : "Entre nous, je te jure que c'est terminé. Demain, je le quitte définitivement." *C'était un serment vieux de dix ans bien sonnés. Aujourd'hui, elle ne comprenait toujours pas comment elle avait pu épouser ce type qui n'était vraiment pas son genre et se faire à sa manière d'être sans renoncer à rien de ce qui faisait sa propre personnalité.* »

Enfin, la modernité littéraire du XX^{ème} siècle a développé le discours direct libre, qui efface les marques distinctives du discours direct (guillemets, deux points, tiret, italiques) : « Il faisait les cent pas. Elle s'amène pas. Un accident peut-être. Il téléphona pour voir ».

En conclusion, en dehors du discours raconté qui ne « cite » aucun mot, le discours rapporté offre le choix entre quatre formes : DD, DI, DIL, DDL.

FANTASTIQUE

L'adjectif qualifiera ici un **genre** (ou classe) de **récits** : on ne dira rien du fantastique en général, en tant que catégorie d'œuvres d'art ou que catégorie culturelle.

Le récit fantastique se caractérise par les traits génériques suivants : 1°) un cadre spatio-temporel produisant un effet de réel ; 2°) le surgissement d'un phénomène unique dont les lois naturelles ne parviennent pas à rendre compte ; 3°) l'hésitation quant à ce phénomène (a-t-il bien eu lieu ? n'est-il pas passible d'une explication rationnelle ?) ; 4°) le caractère dangereux du phénomène et l'effet inquiétant lié à ce danger ; 5°) la persistance du phénomène (ou de l'hésitation qu'il suscite) jusqu'à la fin du récit.

Ces traits permettent de distinguer le récit fantastique de genres narratifs voisins comme la science-fiction (qui ne produit pas la même sorte d'effet de réel et qui plonge le lecteur dans un univers rationnel) ou le merveilleux (qui multiplie les phénomènes défiant la raison et ne suscite pas l'inquiétude).

Tous les récits que l'on peut apparenter au genre fantastique ne présentent pas l'ensemble de ces traits. D'où la nécessité ressentie par certains de créer la catégorie voisine de l'**insolite** (ou de l'étrange).

FOCALISATION

On a tout intérêt à bien distinguer la question de la focalisation du récit (« Qui perçoit ? ») de celle de la narration (« Qui raconte ? »)

Le narrateur peut être un personnage ou « quelqu'un » qui n'appartient pas à l'univers de l'histoire racontée. Dans le premier cas, on parlera de personnage-narrateur, dans le second d'auteur-narrateur, étant entendu qu'il ne faut pas confondre ce dernier avec la personne de l'écrivain.

De même que l'écrivain choisit de faire raconter l'histoire par tel ou tel narrateur, de même il choisit de porter à la connaissance du lecteur une portion plus ou moins vaste de l'univers de l'histoire et de centrer son attention sur telle ou telle composante de cet univers. C'est ce choix que l'on désigne par le terme « focalisation ».

Deux options principales sont à considérer. 1°) L'écrivain décide que le lecteur aura la même connaissance de l'univers de l'histoire qu'un personnage de cette histoire. On a dès lors affaire à un phénomène de focalisation interne. Elle est fixe ou variable selon que le lecteur partage tout le temps le « point de vue » du même personnage ou que l'écrivain lui fait adopter successivement celui de plusieurs personnages. 2°) L'écrivain décide que la connaissance qu'aura le lecteur de l'univers de l'histoire ne correspondra pas à celle d'un (ou de plusieurs) personnage(s) de cette histoire. On parlera dans ce cas de récit non focalisé ou à focalisation zéro.

Un cas particulier de la focalisation zéro a reçu le nom de focalisation externe. En pareil cas, l'écrivain décide de donner au lecteur des informations qui relèvent exclusivement du domaine des faits perceptibles, des informations qui n'ont jamais trait à ce que pensent les personnages.

On serait porté à croire que ces distinctions relatives à la focalisation ne concernent pas le récit raconté par un personnage. Un personnage racontant forcément les choses de son point de vue, n'a-t-on pas nécessairement à faire à une focalisation interne ? Oui et non. L'écrivain peut décider que le narrateur racontera les faits tels qu'il les a perçus ou compris au moment où il les a vécus ; l'écrivain peut également décider que le narrateur racontera les faits tel qu'il les perçoit et les comprend au moment où il raconte ; l'écrivain peut décider, enfin, que le narrateur opérera une sélection des faits visant à entretenir la curiosité ou à provoquer la surprise.

Dans un récit, il est assez rare qu'un seul type de focalisation fonctionne du début à la fin.

GENRES DE TEXTE

L'épreuve consacrée au « Commentaire critique » aborde la question de l'identification du genre. Le terme n'a ici aucun sens technique. Il désigne simplement une classe, une catégorie de textes apparentés par les mêmes traits.

Il est possible d'opérer, dans le domaine des écrits comme dans tout autre, de nombreuses distinctions de classes et de sous-classes – de genres et d'espèces si on préfère – en utilisant des critères variés.

Ainsi, s'agissant des récits, on peut distinguer la grande classe des récits factuels (relations de faits vrais) et celle des récits fictionnels (histoires inventées, plus ou moins vraisemblables). À l'intérieur de la classe des récits factuels, on distinguera, par exemple, les genres de la biographie et de l'autobiographie. À l'intérieur de la classe des récits de fiction, on distinguera, notamment, le récit réaliste, le récit merveilleux, le récit de science-fiction, le récit insolite, le récit fantastique. Rien n'empêche d'opérer d'autres distinctions encore, en usant d'autres critères. Ainsi, dans la classe des récits réalistes, on peut distinguer, sur la base du thème et/ou du cadre spatio-temporel le roman historique, le roman d'aventures, le roman d'amour, etc. En utilisant un critérium formel, on peut opposer, dans cette même classe ou dans l'une de ses sous-classes, les récits épistolaires, les récits en forme de (faux) journal intime ou de (fausse) autobiographie. Et ainsi de suite, presque à l'infini.

GRAMMAIRE DE TEXTE [voir : *Cohérence textuelle*]

À côté de la (traditionnelle) grammaire de phrase, en usage dans le milieu scolaire et souvent en porte-à-faux avec les travaux des linguistes parce que conçue à des fins normatives, est apparue il y a quelques années une grammaire de texte, elle aussi à usage scolaire et inspirée surtout par les recherches dans le domaine de l'énonciation.

Comme leurs noms respectifs l'indiquent, grammaire de texte et grammaire de phrase visent à normaliser (ou tout au moins à régulariser) la production d'énoncés de dimensions différentes.

L'une et l'autre sont indispensables à l'apprentissage de l'écriture. L'une et l'autre se composent d'un très grand nombre d'observations et de règles en rapport plus ou moins étroit avec les besoins prioritaires de l'apprenti scripteur.

Les chapitres principaux de la grammaire de texte sont ceux de la *cohérence textuelle*, de la *progression thématique*, du *discours rapporté*, de l'emploi des temps, des *types* (ou macrostructures) *de textes*.

HISTOIRE vs. RÉCIT

Héritée du linguiste Benveniste et fondée par lui sur des différences dans le domaine de l'énonciation, l'opposition histoire/récit a été revue à des fins pédagogiques.

Si l'on veut rester très simple, l'**histoire** peut se définir comme une succession de faits réels ou imaginaires, analysable au moyen d'un schéma « universel » à cinq composantes : 1°) une situation initiale, 2°) une perturbation de cette situation, 3°) une action enclenchée par cette perturbation, 4°) une sanction (ou dénouement) de cette action, 5°) une situation finale.

Corollairement, le **récit** se définira comme la manière de donner à connaître les faits constitutifs de l'histoire. On dira ainsi (ce qui n'est pas faux) qu'il y a plusieurs façons de raconter la même histoire. Et l'on mettra ces différentes façons en rapport, par exemple, avec le choix d'un narrateur, celui d'une focalisation, celui de respecter ou non l'ordre chronologique des faits, celui de « montrer » ce qui se passe ou de le résumer, etc.

Mais en s'exprimant de la sorte, on dissimule quelque chose d'essentiel : il n'existe pas d'histoire qui ne soit racontée, il n'existe pas d'histoire qui se

puisse saisir indépendamment d'un récit. Que l'on raconte des faits réels ou des faits imaginaires, on décide toujours d'un début et d'une fin et l'on s'attache à rendre compréhensible le processus de transformation qui s'accomplit entre ce début et cette fin : ceci entraîne cela, qui entraîne cela ; l'ordre chronologique se double d'un ordre logique ; le conteur produit une séquence intelligible, et même s'il raconte des événements qui ont eu lieu, il découpe dans le tissu illimité du réel, il construit une interprétation.

HISTOGRAMME (*voir aussi infographie, tableau, camembert*)

Il s'agit d'un graphique rectangulaire à bâtonnets verticaux – ou horizontaux – indifféremment visualisés en relief (tours, cylindres) ou à plat (rectangles). Chaque bâtonnet correspond à une variable de catégorie (a, b, c, d... : millésimes, catégories d'individus, etc.). La hauteur de chaque bâtonnet est proportionnelle à la valeur numérique de la catégorie à laquelle il correspond. Cette valeur numérique est parfois inscrite dans l'histogramme (au-dessus, au dessous ou sur le bâtonnet), mais parfois pas. Dans ce cas, la valeur est à déduire de la longueur du bâtonnet en se repérant sur les paliers de l'échelle graduée constituant la bordure du graphique ou sa trame. Cette échelle indique soit des valeurs numériques (20, 40, 60...), soit des pourcentages, mais alors, à la différence d'un camembert, leur addition n'est pas égale à 100 (car elle ne traduit pas un partage proportionnel mais une série de scores indépendants : « Belgique 98%, France 68%, etc. »).

Il existe une variante encore plus graphique de l'histogramme, dans laquelle l'objet est illustré par un « **pictogramme** » dont la taille varie en fonction de la valeur numérique, souvent doublée par son expression chiffrée.

Le créateur du graphique peut adapter la présentation de l'histogramme à son argumentation : il peut choisir de présenter le nom des catégories soit *en abscisse*, les unes à côté des autres sous l'axe horizontal (histogramme vertical), soit *en ordonnée*, les unes sous les autres le long de l'axe vertical (histogramme horizontal), de même qu'il peut choisir l'ordre des catégories (sauf quand il s'agit de suites temporelles du type millésimes).

HYPERONYME / HYPONYME

On nomme *hyperonyme* un terme dont les sèmes (unités de sens) sont communs à plusieurs autres termes, dits hyponymes, qui servent à distinguer des classes incluses dans l'ensemble que désigne l'hyperonyme. Par exemple, « chien » est l'hyperonyme de « caniche », ou bouvier, épagneul, setter, etc., qui sont ses hyponymes ; à son tour, « chien » est hyponyme par rapport à « animal ». L'emploi d'un hyperonyme ou d'un hyponyme est fréquent dans la reprise par **anaphore**.

IMPLICITE ET INFÉRENCE

Énoncer quelque chose, c'est présupposer connues quantité d'autres choses. Parler, écrire, c'est non seulement fournir au récepteur des données à partir desquelles il peut construire, mentalement, une représentation de ce dont il est question, mais c'est aussi tabler sur des possibilités de compréhension du récepteur qui dispensent de fournir certaines données. Émettre un texte, c'est, continuellement, présupposer que celui qui le recevra dispose de connaissances (de la langue et du monde) qui dispensent

l'énonciateur d'expliquer chaque mot, d'expliciter toutes les relations entre les phrases, de détailler toutes les actions, de décrire tous les objets, de définir toutes les notions, tous les concepts qu'on utilise. Le dit repose toujours sur un non-dit et, dans l'acte de dire, entre toujours un calcul sur ce que le récepteur est capable de comprendre sans qu'il soit nécessaire de le lui dire.

L'implicite, dans l'acception la plus large du terme, c'est ce fond de connaissances partagées sur lequel s'enlève tout énoncé, que convoque tout énoncé.

On peut toutefois faire une distinction entre ce que le texte donne à entendre et ce qu'il laisse entendre. Certains spécialistes utilisent le terme « implicitation » pour désigner ce qui est donné à entendre.

On appelle « inférences », les propositions implicites que le récepteur peut tirer d'un énoncé en s'appuyant sur cet énoncé ou sur des informations tirées du contexte de l'énonciation. Le terme « inférence » désigne également l'acte de saisie de l'implicite, la production des propositions susdites. Autrement dit, le même mot sert pour désigner l'action (mentale) et son résultat.

La distinction susmentionnée entre ce qui est donné à entendre (implicitation) et ce qui est laissé à entendre entraîne une distinction parallèle entre inférences indispensables et inférences facultatives.

Si l'implicite d'un texte est constitué par l'ensemble des propositions non énoncées perceptibles « à travers » les propositions qui composent ce texte et si les inférences sont les propositions implicites que le récepteur peut tirer d'un énoncé, quelle différence y a-t-il lieu de faire entre implicite et inférence ? Aucune. Il s'agit de deux modes d'approche de la même réalité discursive. Si l'on centre l'attention sur le texte, on parlera d'implicite ; si on la centre sur l'usager de ce texte, on parlera d'inférence.

Au demeurant, il n'y a pas lieu de penser que le récepteur d'un texte infère tout ce qu'il est possible d'inférer de ce texte, ni qu'il infère toujours délibérément, c'est-à-dire qu'il prend toujours la *décision* d'inférer. Il fait les inférences qu'il juge indispensables à l'élaboration de la représentation mentale de ce dont il est question et cette représentation, c'est encore lui qui, dans un contexte donné, la jugera satisfaisant. Au risque, bien entendu, qu'un évaluateur de sa compréhension – un enseignant, par exemple – l'estime, lui, insatisfaisante.

INFOGRAPHIE (*voir Graphique, Tableau, Camembert, Histogramme*)

L'infographie est un produit résultant de l'usage conjugué de moyens de signification verbaux et iconiques, produit que l'on trouve principalement dans des textes de type descriptifs ou explicatifs.

Contrairement aux illustrations (dessins, photos), vierges d'interventions textuelles, l'infographie contient des éléments textuels signifiants (directement ou par le biais d'une légende) ou, au minimum, des symboles culturellement univoques comme les flèches, les lignes courbes ou droites, etc.

Ces éléments textuels induisent une lecture strictement orientée du graphique (lecture différente, donc de celle d'une photos ou d'un dessin), le transcodage des éléments textuels et visuels (superficie des formes, couleurs) aboutissant à un « commentaire », soit descriptif soit explicatif.

« Graphique » est le terme générique utilisé pour désigner les infographies qui traduisent visuellement des données chiffrées au moyen de surfaces ou de volumes. On distingue 2 types principaux de graphiques :

- (1) les graphiques dynamiques : les schémas (le plus souvent fléchés).
- (2) les graphiques statiques : les histogrammes, camemberts, tableaux, organigrammes.

L'infographie ne se résume pas à traduire un propos textuel qui demeure intact à côté d'elle. Une relation, fondamentalement conflictuelle, s'instaure entre le graphique et le texte linéaire :

- le texte n'explique jamais la totalité du graphique, ne le fait jamais en suivant un ordre neutre, et son propos textuel peut se voir déformé ou même contredit implicitement par le graphique.
- le graphique joue un rôle de canevas, assimilable aux effets de « titrage résumant ».
- le graphique possède une force de persuasion propre, en vertu de son impact visuel, puis mémoriel mais aussi parce que, en vertu de son pedigree scientifique, elle bénéficie de la croyance du lecteur en l'objectivité des sujets ainsi mis en scène (ce qui en fait des « données », des « faits »). Ainsi s'opère un déplacement dans la mise en scène du document, le faisant passer subrepticement du descriptif au persuasif ou à l'argumentatif.

IRONIE (*voir ton*)

Les travaux d'analyse littéraire et linguistique de l'ironie forcent à rectifier la définition donnée par les dictionnaires, par ex. « manière de se moquer (de qqn ou de qqch.) en disant le contraire de ce qu'on veut faire entendre » (Le Robert). En effet, l'ironie n'est pas toujours dirigée contre autrui, elle peut être auto-ironie, et, surtout, l'antiphrase n'est qu'une manifestation, particulièrement sensible, de l'ironie.

L'ironie consiste à suggérer, tout en le laissant **implicite**, un rapport critique de l'énonciateur envers son propos ou celui qu'il attribue à un personnage. L'énoncé ironique donne à entendre que l'énonciateur n'assume pas son propre énoncé ou qu'il met en question le système de valeurs dont procède l'énoncé d'un tiers.

Tout fait d'ironie est relatif à une situation de communication. L'énonciateur fait un pari sur la faculté qu'a son destinataire de comprendre qu'il ne s'exprime pas sérieusement. Il table sur la capacité du destinataire de mettre en rapport l'énoncé avec ce qu'il serait normal ou acceptable de dire avec sérieux dans des circonstances déterminées.

La perception de l'ironie repose sur l'existence d'une conception du monde partagée par l'énonciateur et la personne qui reçoit son propos. Comme cette personne n'est pas forcément celle à qui ce propos est destiné, beaucoup de faits d'ironie passent inaperçus.

Le paradoxe de l'ironie veut qu'elle reste implicite mais que, néanmoins, elle suggère de ne pas prendre le propos au pied de la lettre. Elle repose sur certains facteurs déclenchants. Elle passe, chez le récepteur, par l'élucidation du but poursuivi par l'énonciateur. Elle passe, chez ce dernier, par un marquage linguistique. À l'oral, mimique, gestuelle et intonation marquent la prise de distance. À l'écrit, ce qui signale l'ironie, ce sont notamment :

- des marques typographiques : italiques, guillemets,
- l'exagération du propos (emphase, hyperbole),
- l'antiphrase, summum de l'exagération, cette figure de rhétorique consiste à employer un mot dans un sens contraire au sens véritable, dans un but de moquerie, avec l'espoir que le lecteur ne s'y trompera pas.

- la contradiction dans le propos,

L'ironie se différencie donc des sens dominants de mots présentés comme parasyonymes : *raillerie*, *persiflage*, *sarcasme*. En pareils cas, le doute n'est guère possible sur l'intention critique de l'énonciateur. Par contre *dérision*, *second degré* sont des termes presque équivalents.

JUGEMENT DE GOÛT ET JUGEMENT DE VALEUR

L'apprentissage de la lecture experte, tel qu'il se développe dans le commentaire critique, implique le passage du jugement de goût motivé (« J'aime/je n'aime pas pour telle et telle raisons ») au jugement de valeur argumenté.

Le jugement de valeur, c'est l'évaluation faite par le lecteur des qualités et/ou des défauts du texte, en fonction d'une série de critères d'appréciation formels (de type narratologique, s'il s'agit d'un récit), thématiques ou idéologiques.

Les critères qui fondent le jugement de valeur font que si cette évaluation n'est partagée par tous les lecteurs experts, elle est du moins l'objet d'une discussion argumentée quant à la pertinence de la sélection des critères compte tenu du texte considéré.

PARATAXE

Il s'agit d'une construction syntaxique refusant l'usage des **connecteurs grammaticaux** pour marquer des rapports sémantiques. Les phrases sont dans ce cas juxtaposées et la ponctuation est considérée comme un soulignement suffisant de la relation de sens perceptible dans le choix du vocabulaire. Ainsi le double point, les parenthèses suffisent parfois pour annoncer un rapport de sens entre ce qui précède et ce qui suit, par exemple : explication, exemplification, cause, effet, etc.

Le milieu scolaire inculque volontiers une conception trop normative de la cohérence textuelle. Cette vision est parfaitement légitime et même nécessaire lors de la phase élémentaire d'apprentissage grammatical, en primaire voire encore au cours du 1^{er} degré. Toutefois, pour le 2^e degré, il convient de prendre en considération une conception moins normative inspirant les pratiques sociales d'écriture, qu'elles soient lettrées (littérature, journalisme) ou non lettrées (écritures ordinaires, domestiques).

La prise en considération de cette conception moins normative implique une certaine tolérance de la part du professeur, guidé non par le souci de faire respecter aveuglément des règles de grammaire, mais par celui – d'ordre stylistique – de sensibiliser les élèves à l'impact du texte dans une situation de communication déterminée.

REGISTRE DE LANGUE

La lexicologie traditionnelle, telle qu'elle se reflète dans les dictionnaires, n'a guère intégré la notion de discours, de sociolecte, ni même de technolecte (jargon technique) mais, en revanche, elle accorde droit de cité aux niveaux de langue : familier, argotique, vulgaire, littéraire, etc. On distingue parfois le registre de langue du niveau de langue en disant qu'il s'agit de choix d'un vocabulaire et d'une syntaxe appropriés à des situations de communication auxquelles président certaines conventions sociales. Un mot, une tournure, appartiendraient ainsi, dans l'absolu, à un niveau de langue et, dans le relatif des situations, à un registre.

On se contentera, au 2^e degré, de prendre appui sur ces catégories bien établies (vulgaire, courant, soutenu, par exemple) pour sensibiliser à la problématique de l'identification sociologique de l'énoncé.

Quel(s) registre(s) caractérise(nt) un texte donné ? Qu'est-ce qui peut justifier le choix d'un tel registre ? Au-delà de l'identification des registres, ce qu'il faut prendre en considération, c'est l'incidence de cette question sur le plan narratologique et sémantique :

- un énoncé de tel registre de langue est-il l'indice que tel énoncé est prononcé par tel personnage plutôt qu'imputable à l'auteur ?
- le sens du récit ne s'en trouve-t-il pas modifié ?
- tel changement de registre n'est-il pas l'indice d'un **discours rapporté** non marqué par des guillemets ou des italiques, à interpréter donc au second degré (**ironie**)?

RÉSUMÉ

Le résumé (ou contraction) est une opération de réécriture qui consiste à condenser les informations jugées essentielles d'*un* texte-source et à les rassembler dans un tout cohérent et concis. Il se distingue de la synthèse qui, elle, porte sur plusieurs textes-sources.

Résumé et synthèse reposent néanmoins tous deux sur l'élucidation de la macrostructure sémantique (perception du thème général et analyse – décomposition – du propos).

Le résumé est *d'ordinaire* neutre, mimétique, jusque dans l'effacement de la distinction entre l'élève et l'énonciateur original.

La réalisation d'un résumé obéit au schéma théorique suivant. Si le texte-source T présente les informations [A, B, C, D, E, F], le résumé ne retiendra que les informations essentielles [A, D, E], et éliminera les informations inessentiels [B, C, F].

La distinction entre informations essentielles et informations inessentiels peut se faire selon différents critères, selon la catégorie ou le type du texte. Par exemple, dans un récit on ne retiendra que les actions ou les caractéristiques des personnages qui déterminent la suite des événements. Dans un texte informatif de type descriptif : on ne retiendra que les grandes subdivisions du thème et leurs propriétés principales. Dans un texte argumentatif, on ne retiendra que la thèse, les arguments et les éventuelles concessions. Dans tous les cas, on veillera à éliminer les répétitions d'information, à réduire le nombre des exemples, à remplacer les énumérations par des **hyperonymes**.

SUBJECTIVITÉ

Les principales marques de la subjectivité dans un texte sont l'emploi des *déictiques* et des *subjectivèmes*.

Les déictiques sont des termes ou des locutions dont le sens varie en fonction de la situation de communication. Ainsi en va-t-il des pronoms désignant l'énonciateur et la personne à laquelle il s'adresse, d'adverbes relatifs au lieu et à l'endroit de l'énonciation (« hier », « demain », « ici », « maintenant », « la semaine passée », etc.), des temps verbaux dont le pivot est le présent de l'énonciation.

Les subjectivèmes sont des termes ou des locutions indiquant une implication affective ou une évaluation. Il peut s'agir d'*usages particuliers* d'adjectifs, de noms, de verbes ou d'adverbes. Ainsi une phrase comme

« Cette *crapule* a *prétendu* qu'il n'avait jamais rencontré sa *pauvre petite* victime » contient quatre subjectivèmes (en italique).

TABLEAU (voir aussi *Infographie : Camembert, Histogramme*)

Il s'agit d'un terme générique pour désigner les infographies traduisant visuellement, uniquement au moyen de lignes (« listes ») ou de lignes et de colonnes (« tableau » au sens courant), des rapports entre deux variables ou des relations entre objets ou entre sujets (arborescences logiques).

La *liste* présente des données non pas sous la forme d'un texte suivi, mais sous la forme d'une succession de lignes (ou de points, ou d'items numérotés). Elle est la forme élémentaire du tableau (*tableau énumératif à simple entrée*). Elle peut être conçue selon un ordre (alphabétique, numérique, hiérarchique de type palmarès, et présentée de façon décroissante ou croissante) ou non (ex. inventaire d'objets tous différents).

Chacune des lignes d'une liste peut aussi livrer une série d'autres informations sur des objets comparables, en principe précisés dans le titre du tableau (ex. « Secteurs administratifs des grandes villes » : Bruxelles : 19 (communes) ; Paris : 20 (arrondissements), Liège : 1, etc.).

Le *tableau à double entrée* permet de croiser deux catégories d'objets et de donner une information sur chaque croisement.

Les *arborescences logiques* sont des tableaux en arbre qui possèdent une catégorie racine ; par exemple un arbre généalogique, un organigramme.

THÈME ET RHÈME (voir aussi *grammaire de texte, : cohérence textuelle*)

Lorsqu'on envisage les textes en s'intéressant non pas aux structures syntaxiques ou aux structures sémantiques mais à la *progression de l'information*, les notions de *thème* (= ce dont on parle) et de *rhème* (= ce qu'on en dit) sont fondamentales.

On estime que la dynamique de l'information est bonne, qu'elle assure une lisibilité suffisante lorsque l'on ne *saute* pas sans arrêt d'un thème à un autre, et lorsqu'on ne ressasse pas les mêmes rhèmes. Autrement dit, il faut, d'une part, une certaine permanence des thèmes et, en contrepartie, un apport de rhèmes nouveaux.

On se gardera bien de confondre la structure de base de l'information (thème + rhème) avec la phrase telle qu'elle est définie en grammaire. Ainsi la phrase – unique – « Le petit chat noir dort sur le paillason. » contient un thème (le chat) et plusieurs rhèmes (il est petit, il est noir, il dort sur le paillason).

Pour un lecteur non-expert, la première difficulté consiste dans un texte à évaluer correctement pour chaque mot son statut de thème ou de rhème et à suivre le fil de la progression étant entendu qu'elle peut être :

- à *thème constant* . Ex. *Pierre* est malade. *Il* ne pourra être des nôtres ce soir.
- *linéaire*, ce qui signifie que le rhème d'une structure informative devient le thème de la suivante. Ex. La pièce était éclairée par *un flambeau*. *Cette torche* était fixée dans un arceau scellé au mur du fond.
- à *thème dérivé*, ce qui signifie que les thèmes d'une série de structures informatives font partie d'un hyperthème, donné souvent

dans la première d'entre elles. Ex. *Les invasions germaniques* ont commencé au quatrième siècle après Jésus-Christ. *Les Francs* se sont installés...*Les Visigoths* ont choisi... *Les Ostrogoths* se sont répandus...etc. ».

La deuxième difficulté est de saisir une progression *malgré* des ruptures thématiques plus ou moins nettes.

TON

Effet, entre autres, du choix d'un **registre de langue**, le ton est, dans une œuvre littéraire ou journalistique, l'indice d'un rapport particulier de l'énonciateur à son propre énoncé ou à celui d'un tiers (distanciation, adhésion). Il peut être également l'indice d'un rapport particulier d'un rapport particulier de l'énonciateur à la personne à laquelle il s'adresse ou à l'objet dont il parle (respect, admiration, animosité, etc.)

Ironique, cinglant, humoristique, sérieux, grave, grandiloquent, ... le ton se perçoit à travers un écart stylistique ponctuel ou un écart global par rapport à un horizon d'attente ; il exige ensuite de la part du lecteur une inférence sémantique.

TYPOLOGIES TEXTUELLES

La question des typologies a fait couler beaucoup d'encre. D'une part parce que les linguistes ont estimé opportun de distinguer typologies de textes et typologies de **discours**. D'autre part parce que, comme pour tout classement, divers critères sont envisageables.

Les textes pédagogiques officiels sont très loin de régler cette question puisque les distinctions qu'ils proposent sont établies sur des bases hétérogènes. Par exemple, le *Référentiel de compétences* impose de distinguer des textes de type narratif, poétique, argumentatif et dramatique. Or, un même texte peut être à la fois, notamment, narratif, poétique et argumentatif. Ainsi une fable de La Fontaine.

Sur le terrain scolaire, il semble que deux typologies se fassent concurrence, l'une fondée sur la **structure** dominante des textes, l'autre sur l'**intention** dominante qu'ils réalisent.

La typologie des structures distingue les textes narratifs, descriptifs, explicatifs, argumentatifs et dialogaux, étant entendu qu'un même texte peut contenir des fragments (dits, techniquement, « séquences ») correspondant à ces différentes structures.

La typologie des intentions distingue les textes visant à informer, à persuader, à enjoindre et à donner un plaisir d'ordre esthétique.

Ces deux typologies peuvent être croisées dans un tableau à double entrée qui permet une caractérisation plus fine des textes considérés.

Mais elles ne sont pas exclusives d'autres, que les instructions officielles n'ignorent pas, comme celle, binaire, qui oppose textes factuels et textes fictionnels.

Le mieux est encore de ne se priver des bénéfices d'aucun classement et d'envisager ce que chacun d'eux apporte à la caractérisation des textes.

STÉRÉOTYPES

Il existe une vision radicalement négative des stéréotypes : formules toutes faites (clichés), idées reçues mal fondées en réalité, véhiculées par paresse d'esprit et génératrices d'incompréhension. Il convient de dépasser cette vision et d'exercer la réflexion des élèves sur les diverses sortes de stéréotypes et les non moins diverses fonctions des stéréotypes.

On distinguerait ainsi des stéréotypes d'expression, les stéréotypes de représentation des classes de choses ou d'êtres, les stéréotypes d'action et l'on constaterait que, quels soient les risques auxquels ils exposent (celui de la banalité, celui du préjugé, celui de la prévision sans fondement solide), ils sont aussi indispensables pour apprécier, par comparaison, l'originalité d'une formule ou d'une idée, pour affronter la diversité du réel, pour traiter l'implicite d'un texte, pour en saisir l'ironie, etc.

SYNTHÈSE (*voir aussi résumé*)

La synthèse est une opération de réécriture qui consiste à rassembler dans un tout cohérent et concis des informations issues de *plusieurs* sources, et jugées essentielles.

La synthèse se distingue du **résumé** (ou de la contraction) qui ne porte que sur *un seul* texte (ou document) dont il condense les éléments essentiels.

On peut distinguer deux sortes de synthèses : celles qui ne sont pas orientées par une (des) question(s) favorisant une lecture sélective des divers textes (ou documents) à traiter ; et celles qui, orientées par une (ou de) telle(s) question(s), engagent à ce genre de lecture. Les synthèses non orientées impliquent une contraction de chacun des documents ; celles qui le sont n'exigent pas ce travail préalable sur l'ensemble de chaque document.

L'activité de synthèse, à quelque sorte qu'elle se rattache, implique cinq ou six opérations qui se succèdent : 3 ou 4 opérations de lecture (repérage guidé par le projet de comprendre et/ou déterminer le sujet) et 2 d'écriture.

1. repérer des informations communes figurant dans plusieurs documents ;
2. repérer des informations contradictoires dans plusieurs documents ;
3. repérer des informations figurant dans un document et pas dans d'autres ;
4. repérer, dans divers documents, des informations en rapport avec un thème ;
5. contracter des informations ;
6. enchaîner les phrases. (maîtriser l'usage des articulateurs textuels, maîtriser la gestion des titres, employer de manière cohérente les anaphores).

Reste une question importante, mais qui relève du libre choix du professeur : donner instruction aux élèves de citer les éléments sous leur forme textuelle ou sous une forme personnelle.

VALEURS ET IDÉOLOGIE

L'idéologie et les valeurs sont des notions débattues par les sciences humaines et de l'éducation depuis près de deux siècles. Nous retiendrons la définition qu'en a donné le philosophe français Louis Althusser : « Les idéologies sont des systèmes organisés de valeurs, d'images, de croyances, de modèles comportementaux par lesquels les individus se représentent leur rapport imaginaire à leurs conditions réelles d'existence. Elles existent toujours à travers des pratiques sociales réglées et dans des lieux déterminés. Elles passent toujours par des actes : tantôt des actions physiques (un culte religieux, un repas de famille, un concert rock, un match de football, ...), tantôt du discours ».

Par « valeurs », on entend des jugements et croyances de type éthique, esthétique et politique qui sont très souvent devenus des « évidences naturelles » aux yeux de celui qui les énonce.

Plusieurs idéologies peuvent partager les mêmes valeurs, mais elles les appliquent à des objets différents (ce qui est le juste pour un catholique

n'est pas identique au juste du marxiste) et ne les hiérarchisent pas de la même façon.

Ce système structuré de valeurs qu'est l'idéologie n'apparaît presque jamais explicitement sous sa forme doctrinale dans un texte fictionnel, sans quoi ce texte ne serait plus un récit mais un traité politique, scientifique ou religieux. Il y apparaît sous une forme médiatisée : le type de comportement des personnages (leurs actions incarnent ou symbolisent les valeurs, les idéologies d'un groupe spécifique, social, religieux, etc.), et les allusions au **discours** typique d'un groupe social via le phénomène d'intertextualité.

Il arrive que, commentant l'action de ses personnages l'auteur défende ou dénonce une certaine « vision du monde », de la société et des hommes. De même, certains récits conduisent explicitement le lecteur à tirer des enseignements, à interpréter le texte de manière à dégager une leçon de vie ou une morale à partir des actions des personnages. Mais le plus souvent ces idéologies sont sous-jacentes. Leur identification dépendra donc du regard du lecteur. L'acte de lecture n'est pas un acte neutre : le lecteur projette toujours une part de ses propres valeurs dans le texte qu'il découvre, valeurs héritées d'une part de son système de croyances (son idéologie) et d'autre part de ses expériences de lectures précédentes (d'où des lectures inattentives, biaisées). La lecture experte consiste à développer une capacité d'écoute qui laisse en suspens nos a priori et nous rende capables de réviser une partie de notre jugement en cours de lecture. Elle implique sinon l'objectivation de notre propre idéologie, du moins la remise en question de certains de nos **stéréotypes**, de quelques-unes de nos chères « évidences ».

BIBLIOGRAPHIE DU GLOSSAIRE

Anaphore associative :

KLEIBER Georges, *L'anaphore associative*, PUF, coll. "Linguistique nouvelle", 2001.

Champ littéraire :

ROSIER Jean-Maurice, DUPONT Didier et REUTER Yves, *S'approprier le champ littéraire. Propositions pour travailler l'institution littéraire en classe de français*, De Boeck & Larcier, coll. "Savoirs en pratique", 2000.

Discours rapporté :

ROSIER Laurence, *Le discours rapporté. Histoire, théories, pratiques*. De Boeck-Duculot, 1999.

Infographie :

DENYER Monique & FOURNIER, *Lecture et commentaire de schémas*, De Boeck-Duculot, 1997.

Ironie :

(a) SPERBER D. & WILSON D., « Les Ironies comme mention », *Poétique*, n°36, 1978. (b) KERBRAT-ORECCHIONI C., « L'Ironie comme trope », *Poétique*, n°41, 1980. (c) HAMON Philippe, *L'Ironie littéraire : essai sur les formes de l'écriture oblique*, Hachette Sup., 1996. (d) SCHOENTJES Pierre, *Poétique de l'ironie*, Seuil, coll. "Points/Essais-Inédits". 2001.

Grammaire de texte :

REICHLER-BEGUELIN Marie-José et alii, *Écrire en français. Cohésion textuelle et apprentissage de l'expression écrite*, Delachaux et Niestlé, 1988.

Revue *PRATIQUES*, n°85, mars 1995, *Cohésion textuelles (les reprises démonstratives)*.

DRILLON Jacques, *Traité de ponctuation française*, Gallimard, coll. "Tel", 1992.

COMBETTES Bernard, *L'organisation du texte*, Université de Metz, coll. 'Didactique des textes', 1992.

MAINGUENEAU Dominique, *Pragmatique pour le discours littéraire*, Bordas, 1990 (sur les « lois du discours » pp. 101 et suiv.).

Récit :

DUMORTIER Jean-Louis, *Lire le récit de fiction. Pour étayer un apprentissage : théorie et pratique*, Bruxelles, De Boeck & Larcier, coll. "Savoirs en pratique", 2001.

Subjectivité, Axiologiques :

KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage*, Armand Colin, 1980.

Stéréotype :

DUFAYS Jean-Louis, *Stéréotype et lecture*, Liège, Mardaga, 1994.

ERNOTTE Philippe & ROSIER Laurence, *Le lexique clandestin. La dynamique sociale des insultes et appellatifs à Bruxelles*, Cahiers Français & Société, Duculot/Ministère de la Communauté française, 2001.

Thème et rhème, Grammaire de texte :

COMBETTES Bernard & TOMASSONE Roberte, *Le texte informatif. Aspects linguistiques*, De Boeck-Université, coll. "Prisme", 1988.

Idéologie, Valeurs :

MAINGUENEAU Dominique & CHARAUDEAU Patrick, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Seuil, 2002.

JOUBE Vincent, *Poétique des valeurs*, PUF, 2001.